

# Pôle Seniors et Handicap CCAS Gisors



Service d'Aide et d'Accompagnement  
à Domicile (SAAD)



Résidences Autonomie H.BOSCAGE  
et E.QUAILLET



Loisirs et Vie Sociale



*Ville de Gisors*



*CCAS de Gisors*



# ● SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (SAAD)

Le service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'adresse aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes provisoirement immobilisées (sortie d'hospitalisation,...). Les interventions, réalisées uniquement sur le territoire de la commune de Gisors, sont destinées à prévenir ou compenser la perte d'autonomie des personnes faisant le choix d'une vie à domicile.



Aide à la toilette



Aide aux repas



Aide aux courses



Entretien du logement



Accompagnement extérieur

Un service personnalisé et adapté à vos besoins

Une collaboration avec les professionnels et partenaires locaux

Des aides à domicile formées



## ■ QUELLES DÉMARCHES À SUIVRE ?

- **Contacter le CCAS**
- **Convenir d'un rendez-vous à votre domicile :**
  - Évaluer vos besoins
  - Vous informer sur les aides financières
  - Vous proposer un devis
  - Établir un contrat
  - Mettre en place les interventions

**Interventions 365 jours /an de 7h à 20h30.**

Les organismes financeurs :

- Les Conseils Départementaux : APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)/ PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- Caisses de Retraite
- Mutuelles
- CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

**Réduction fiscale à 50%**



## ● RÉSIDENCES AUTONOMIE

Les deux Résidences Autonomie sont des établissements non-médicalisés destinés aux personnes de 60 ans et plus, autonomes. Proches du centre ville, les résidences sont distantes de 400m. Elles comportent chacune des logements de type T1 et T2.

### ● ERNEST QUAILLET



Restauration  
le midi  
du lundi au  
vendredi

Gardiennage de nuit  
de 20h le soir à  
8h le matin

### ● HÉLÈNE BOSPAGE



Laverie

Animations  
Convivialité



Les dossiers de demande de logement sont à retirer au CCAS ou sur le site de la Ville.

Les tarifs :

- Ils sont fixés par délibération du Conseil d'Administration du CCAS et sont revus tous les ans.
- Les logements sont éligibles à l'APL.



**Résidence Autonomie Hélène BOSCAGE**

29 bis rue de la Reine Blanche  
27140 GISORS



02 32 55 14 97



**Résidence Autonomie Ernest QUAILLET**

Impasse du Preslay  
27140 GISORS



02 32 27 40 64



## ● SERVICE LOISIRS ET VIE SOCIALE

Des ateliers et des loisirs proposés aux seniors de 65 ans et plus, aux personnes en situation de handicap, et aux résidents des Résidences Autonomie.

Un programme des différentes activités est proposé de manière saisonnière.



Animations à domicile  
pour les personnes  
isolées

Sorties, visites,  
spectacles,  
cinéma



Évènements  
festifs : sortie de  
printemps,  
banquet, galette



Ateliers  
«mémoire» : jeux,  
chants, ...



Rencontres et  
activités  
intergénérationnelles

Activités physiques :  
piscine, gym, randonnée, ...

## ■ QUELLES DÉMARCHES À SUIVRE ?

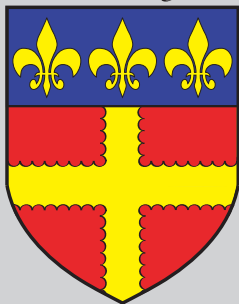
- Se renseigner auprès du CCAS
- S'inscrire au CCAS pour recevoir le programme, muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile
- S'inscrire aux activités souhaitées les mardis et jeudis matin de 9h à 12h

Une participation financière peut être demandée pour certaines activités.

Un transport peut vous être proposé de votre domicile.



CCAS de Gisors



**Horaires d'ouverture**  
Du lundi au vendredi  
De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.  
Sauf le 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois

**Pôle Seniors  
et Handicap**  
**CCAS Gisors**



22 rue des Fontaines  
27140 GISORS



02 32 27 60 65



[www.ville-gisors.fr](http://www.ville-gisors.fr)



[ccasgisors@mairie-gisors.fr](mailto:ccasgisors@mairie-gisors.fr)

En face du parc  
environnemental et à  
côté du conservatoire